

DELIBERATION N° 2017485

Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2018 de la Ville de Dumbéa - Budget annexe du service de l'eau

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 27 décembre 2017,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2012/494 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe du service de l'eau,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/105 du 20 novembre 2017,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 13 décembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1° /

Le Budget Primitif 2018 du budget annexe du service de l'eau de la Ville de Dumbéa est arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de **cent quatre-vingt-six millions six cent quarante-cinq mille francs (186 645 000 F.CFP)**, se décomposant de la manière suivante :

<input type="checkbox"/> Section d'Exploitation :	73 000 000 F.CFP
<input type="checkbox"/> Section d'Investissement :	113 645 000 F.CFP
TOTAL	186 645 000 F.CFP

ARTICLE 2 /

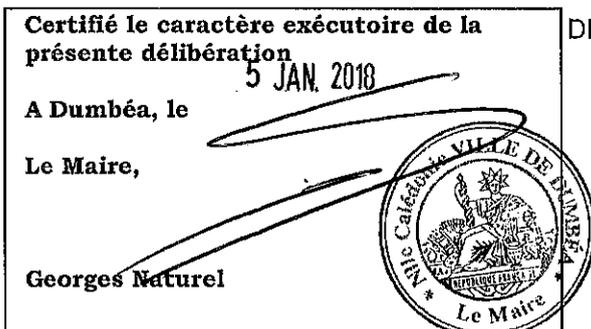
Les crédits ouverts en section d'investissement sont votés par opération, et par chapitre en section d'exploitation, conformément aux tableaux ci-annexés.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province sud et publiée par voie d'affichage.



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 27 DECEMBRE 2017

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 27 DECEMBRE 2017

Le Maire,

Georges Naturel



DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
- AFFICHAGE	-	1
- SAG	-	1
- TPS	-	1
- TOUS SERVICES	-	18

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 :

SECTION D'EXPLOITATION :

La section d'exploitation du Budget Primitif 2018 est votée **par chapitre**, comme suit :

RECETTES D'EXPLOITATION				
CHAPITRE	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
75	Autres Produits de gestion courante	73 000 000	73 000 000	
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		73 000 000	73 000 000	

DEPENSES D'EXPLOITATION				
CHAPITRE	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
011	Charges à caractère général	207 500	207 500	
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 835 000	6 835 000	
66	Charges financières	1 730 000	1 730 000	
023	Virement à la section d'investissement	64 227 500		64 227 500
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		73 000 000	8 772 500	64 227 500

SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement du Budget Primitif 2018 est votée **par opération**, comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
OPERATION	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
17E002	Construction du réservoir Dumbéa nord	45 000 000	45 000 000	
OPFI	Emprunts et dettes assimilées	4 417 500	4 417 500	
OPFI	Virement de la section d'exploitation	64 227 500		64 227 500
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		113 645 000	49 417 500	64 227 500

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
17E002	Construction du réservoir Dumbéa Nord	101 000 000	101 000 000	
18001E	Divers AEP 2018	5 000 000	5 000 000	
1812	Divers travaux intercommunaux Grand Nouméa	325 000	325 000	
OPFI	Emprunts et dettes assimilées	7 320 000	7 320 000	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		113 645 000	113 645 000	

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2018 :

<input type="checkbox"/> <u>Section d'Exploitation :</u>	73 000 000 F.CFP
<input type="checkbox"/> <u>Section d'Investissement :</u>	113 645 000 F.CFP
<u>TOTAL</u>	186 645 000 F.CFP